



Extrait du registre des délibérations

ARRONDISSEMENT DE NONTRON COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2023-5-17

024-2424007-2-20231109-2023_5_17-DE
Communauté de Communes
PÉRIGORD-LIMOUSIN
Reçu le 15/11/2023

PÉRIGORD-LIMOUSIN

Séance du 09 novembre 2023

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
St Pierre de Côte

Date de la convocation et
envoi de la note de

synthèse :
26/10/2023

Nombre de membres :

En exercice : 38
Présents : 34
Pouvoirs : 3

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COUNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COUNARIE Pascal, DEMARTHON Patrick (suppléant), DESSOLAS Frédéric, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Excusés et procurations : BANCHIERI Philippe (remplacé par son suppléant P. Démarthon), DOBBELS Michel (pouvoir à l'Hyvoz), DEGLANE Christine (pouvoir à AS Esclavard), WARNEZ Fabienne (pouvoir à M. Faure)

Absents : COUTURIER Pierre-Yves,

Mme Isabelle HYVOZ est désignée secrétaire de séance

Résiliation pour motif d'intérêt général du marché public en cours visant l'élaboration du PLUi et relance d'un nouveau marché

La présente délibération intervient suite à la cessation d'activité du cabinet BEHLC le 31/12/2022, représenté par Madame Hélène Cournu. Ce cabinet agissait en tant que mandataire solidaire du groupement titulaire du marché public ayant pour objet l'élaboration du PLUi de la communauté de communes Périgord-Limousin. Aujourd'hui, cet établissement est fermé.

En conséquence, les autres membres du groupement (cabinets ARCUS, NATURE ET COMPETENCES, COHEO, PATRICK FABICH, ARNAUD LE GUAY) se retrouvent, en son absence, dépourvus de la totalité des compétences et de l'expertise requises pour poursuivre et achever l'élaboration de ce PLUi.

Cette situation amène aujourd'hui la communauté de communes Périgord-Limousin à prendre la décision de résilier pour motif d'intérêt général l'actuel marché public visant l'élaboration de son PLUi sans indemniser les membres du groupement actuel et sans être indemnisée elle-même pour le préjudice subi

Cette décision permettra à la Communauté de communes Périgord-Limousin de préparer et lancer un nouveau marché dans le but d'achever l'élaboration de son PLUi.

Considérant la cessation d'activité du cabinet BE HLC en date du 31 décembre 2022 et la volonté des autres membres du groupement de ne pas poursuivre cette opération par manque de compétence en interne.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 novembre 2023
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20231109-2023_5_17-DE
Reçu le 15/11/2023

Considérant la volonté de la communauté de communes Périgord-Limousin de poursuivre l'élaboration de son PLUi

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE DE RESILIER pour motif d'intérêt général le marché public en cours visant l'élaboration du PLUi de la CDC Périgord-Limousin précédemment remporté par le cabinet BE HLC (mandataire du groupement) en groupement avec les cabinets ARCUS, NATURE ET COMPETENCES, COHEO, PATRICK FABICH, ARNAUD LE GUAY, sans indemnisation de ces cabinets pour la présente résiliation et sans être indemnisée elle-même pour le préjudice subi ;
cela, compte tenu de la cessation d'activité et la fermeture de l'établissement BE HLC prononcée le 31/12/2022 et du manque de compétences et d'expertise professionnelle des membres de ce groupement en l'absence du cabinet BE HLC, pour poursuivre l'élaboration de ce PLUi**
- **AUTORISE le lancement d'un nouveau marché public, sous la forme d'un marché à procédure adaptée, permettant d'achever l'élaboration du PLUi de la CDC Périgord-Limousin pour les prestations qu'il reste à exécuter**
- **AUTORISE son Président à signer tout document relatif à ces affaires**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGÉIX



Fait à Thiviers, le 13 novembre 2023
Le Président,

Michel AUGÉIX

